

Application de l'article 58 du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal.  
Interpellation des habitants relative au manque de visibilité des "Gardiens de la Paix".

La représentante des habitants donne lecture du texte suivant :

De vertegenwoordigster van de inwoners geeft lezing van de volgende tekst:

Notre « Comité de Vigilance Cureghem » vous interpelle au sujet du manque de visibilité des « Gardiens de la Paix » dans notre chère commune. Cette commune qui malheureusement se dégrade de plus en plus (saleté, drogue, etc.)

En atteste aussi le bac à compost laissé à l'abandon au square Albert 1<sup>er</sup> qui est devenu un dépôt de ferrailles. En atteste aussi les déchets, les dépôts clandestins à quelques pas des étangs de Neerpede.

En effet, beaucoup d'Anderlechtois s'interrogent sur le nombre de « Gardiens de la Paix ». Combien sont à temps-plein, à mi-temps ? Est-ce qu'il y a une parité hommes-femmes ? Comment sont-ils répartis au sein de la Commune ? Quels sont leurs horaires ?

Le « Comité de Vigilance Cureghem » tient à souligner que la présence des « Gardiens de la Paix » à Cureghem est peu visible. C'est du moins le sentiment des habitants de Cureghem mais aussi de Neerpede.

Les Anderlechtois aimeraient les voir plus sur le terrain. Nous avons besoin d'une présence des « Gardiens de la Paix », à défaut de voir celle de la police.

Mais peut-être que certains habitants confondent les « Gardiens de la Paix » avec des supporters d'Anderlecht. Le fameux maillot mauve.

La réflexion paraît peut-être osée mais nous nous attendions à avoir des gardiens proactifs, des gardiens au taquet. Ce qui apparaît sur le site de la Commune ne représente pas « la fonction » qu'ils devraient exercer en rue.

Car malheureusement, les habitants ne savent pas vraiment en quoi consistent leurs jobs.

Notre Comité ne met pas en doute leur capacité et leurs motivations mais peut-être sont-ils peu nombreux. Anderlecht, c'est 17 km<sup>2</sup> et à peu près 127.000 habitants dont plus ou moins 27.000 à Cureghem.

Vous le savez, la liste des incidents et des problèmes est longue : poubelles déposées en dehors des horaires, bonbonnes de gaz hilarants/ballons/seringues utilisées et abandonnées sur nos trottoirs ou aux abords des maisons.

Des zombies consommant du crack à la vue de tous et en plein jour ; devant les « Gardiens de la Paix » et devant vos bureaux. Peut-être l'ont-ils signalé. Peut-être pas ?

Il y a bien sûr d'autres infractions dont nous vous avons fait part à plusieurs reprises.

Les « Gardiens de la Paix » ont, entre autres, le rôle d'être présents devant les écoles aux heures des entrées et des sorties. Ce n'est pas le cas partout. Pourquoi ?

N'ont-ils pas aussi le devoir, ou l'obligation, de signaler l'état des trottoirs, **de sensibiliser** le public à la sécurité et la prévention de la criminalité, **d'informer** les automobilistes au sujet du caractère gênant ou dangereux du stationnement fautif, de

**constater d'éventuelles infractions** aux règlements communaux, d'assurer une présence vigilante et dissuasive etc.

C'est ce que nous pouvons lire sur le site de la Commune d'Anderlecht.

La présence des « Gardiens de la Paix » est aussi nécessaire afin d'empêcher les rassemblements de ces hommes qui consomment de l'alcool en rue, qui bloquent les trottoirs, et nous harcèlent.

Notre Comité s'étonne aussi que plusieurs établissements illégaux ont été fermés grâce à notre signalement alors que cela devrait faire partie de leur fonction.

Nous pensons être en droit de connaître la répartition et le nombre d'agents présents dans les différentes zones d'Anderlecht, et particulièrement à Cureghem.

Nous exigeons plus de transparence. Pourquoi ne pas diffuser dans le journal « Anderlecht Contact » les missions accomplies par les « Gardiens de la Paix » ?

Récemment, j'ai pu apercevoir trois agents en vestes noirs avec le logo « 1070 Anderlecht » sur leurs vestes. Qui est en mesure de nous donner leur rôle au sein de la Commune ?

Nous demandons plus de présence au quotidien, mais également une présence féminine plus importante au sein des « Gardiens de la Paix ». Nous souhaitons l'instauration d'équipes de soirée ou de début de nuit, puisque le tapage nocturne est un gros problème à Cureghem.

G. VAN GOIDSENHOVEN ajoute que c'est peu dire que les préoccupations concernant la sécurité sont grandes dans le quartier. Même si la question est plus médiatisée ces derniers jours, la réalité et le quotidien des habitants de Cureghem, comme ailleurs, reflète un besoin de sécurité renforcée.

Il est certain que la police a un rôle central à jouer mais il existe des « Gardiens de la Paix » alors que le déficit d'information est manifeste et qu'il est utile et sans doute peu coûteux d'agir à cet égard. Il y a trop d'incivilités ou de situations dégradant la sécurité et la qualité de vie des habitants, alors qu'on n'utilise pas pleinement les capacités à disposition, outre celle de la police : les « Gardiens de la Paix ». Ces derniers ont donc un rôle important à jouer et qui mériterait d'être défini. La nécessaire collaboration de ce maillon sécuritaire doit être le plus opérationnel possible et doit constituer un meilleur lien entre la population et les « Gardiens de la Paix ». Ce lien doit être renforcée pour que chacun soit parfaitement conscient du rôle qu'ils peuvent jouer et de ce à quoi ils peuvent attendre de ces personnes. Ils ne sont évidemment pas tout-puissants mais la pleine activation de leurs compétences est un élément qui permettra de renforcer cette sécurité, là où elle a tendance à se détériorer. Ils exercent une vigilance constante et transmettent les informations vers la Commune ou la police par lesquelles on obtient une expertise et un lien avec la population. Il est important que les « Gardiens de la Paix » puissent expliquer ce qu'ils font dans les quartiers et avec quels moyens. Cette interaction physique paraît importante à G. VAN GOIDSENHOVEN qui estime que les « Gardiens de la Paix », en plus de police et des services communaux, constituent un des **maillons** qu'il faut activer pour renforcer la sécurité qui est aujourd'hui gravement menacée à Anderlecht.

G. BORDONARO partage le constat et se dit d'accord que les « Gardiens de la Paix » jouent un rôle important mais, malheureusement, qu'ils ne sont pas assez valorisés car les gens ne savent pas à quoi ils servent. Ils constituent les yeux et les oreilles de la Commune, assurent une présence des autorités sur le terrain, observent, signalent et jouent un rôle de dissuasion et de prévention. La répression est le rôle de la police mais les « Gardiens de la Paix » peuvent assurer une présence auprès des habitants pour accorder leur confiance, créer du lien avec eux, mais aussi être présents en cas de besoin. Il estime qu'il n'y en a pas assez, notamment aux abords de certaines écoles, sujet sur lequel il a déjà interpellé à plusieurs reprises le Collège. Le fait que quelqu'un demande aux voitures de s'arrêter et assurer la sécurité des lieux est important. Les gens se comportent différemment lorsqu'un agent de prévention est présent car on sait qu'il peut intervenir en cas de besoin.

G. VERSTRAETEN a déjà interpellé le Collège il y a quelques mois concernant l'organisation des « Gardiens de la Paix » et du service « Prévention » qui pose problèmes. Il estime que ce service dysfonctionne. Il y a peut-être un manque de « Gardiens de la Paix », c'est pourquoi il faut en augmenter le nombre afin d'obtenir une bonne vision d'où concentrer les moyens.

Des quartiers connaissent plus de problèmes que d'autres. Que les « Gardiens de la Paix » font-ils ? Ils sont dans la logique de la dissuasion, de la prévention par la discussion mais, à certains endroits, ils doivent pouvoir constater et sanctionner, si nécessaire, au moyen des sanctions administratives. Mais, pour cela, il faut former ces agents. A Anderlecht, les « Gardiens de la Paix » n'ont pas reçu cette formation alors que dans d'autres Communes ou Villes, c'est le cas. Ils sont ainsi utilisés pour délester une partie de la charge de travail des policiers pour que ceux-ci puissent se focaliser sur des problèmes plus graves.

On pourrait aussi réaliser cela avec des partenariats de prévention en établissant une collaboration constante entre les services de police, le service communal de « Prévention » et les habitants du quartier avec qui ils sont en contact permanent. G. VERSTRAETEN a proposé cela à plusieurs reprises depuis le début de la législature mais le Collège n'en a jamais voulu ! Il pense qu'il est temps d'adopter cette vision comme l'ont fait d'autres Communes bruxelloises où cela fonctionne très bien. Il faut engager plus de « Gardiens de la Paix » mais aussi mieux les former, tout en repensant le système par la création de partenariats locaux de prévention débouchant sur une collaboration permanente avec les services de l'ordre et les citoyens.

Monsieur l'Echevin KESTEMONT donne lecture de la réponse suivante :

Mijnheer de Schepen KESTEMONT geeft lezing van het volgend antwoord:

L'équipe des « Gardiens de la Paix » est composée actuellement de 46 agents (5 mi-temps et 41 temps plein) ainsi que de 3 postes vacants. Parmi eux, nous comptons également 3 chefs d'équipe. Il y a 8 femmes, dont une chef d'équipe.

La répartition sur les différents secteurs est actuellement faite comme suite:

- Cureghem: 6 GP le jour + 3 GP le soir
- Scheut: 4 GP le jour + 1,5 équivalent temps plein le soir
- Vaillance: 4 GP le jour + 2 GP le soir
- La Roue: 4,5 ETP GP le jour
- Parc/Neerpede: 3 GP le jour + 2 GP le soir
- Peterbos/Bon Air: 4 GP le jour + 2 GP le soir
- Industrie: 2 GP le jour
- Accueil Dpt démographie - Rue de France : 2,5 ETP le GP

En ce qui concerne les horaires.

GP équipe du jour :

Du lundi au vendredi, de 8h à 16h.

Vacances scolaires FR/NL communes: horaire 10h-18h.

En juillet et août, de 11h à 19h.

Travail en roulement les dimanches: 4 agents de 11h à 19h.

GP équipe du soir:

Du mardi au samedi: de 11h à 19h en hiver.

De 12h à 20h au printemps et en automne.

De 13h à 21h en juillet et en août.

GP Rue de France/Industrie: du lundi au vendredi de 8h à 16h, sauf le mercredi de 10h30 à 18h30.

Au niveau des écoles couvertes par les GP à Cureghem:

- 2 GP aux barrières de la rue scolaire GBS « Voorzienigheid » ;
- 5 écoles couvertes pour la surveillance habilitée: GBS « Voorzienigheid », « IND Fiennes », « P9/10 Carrefour », « Les Petits Goujons », « St-François-Xavier » ;

Ainsi que la présence des GP le soir aux « hotspots » suivants: « Ecole Mattéo Ricci/Square de l'Aviation ».

Le nombre de GP étant inférieur au nombre d'écoles implantées sur Anderlecht, le « Diagnostic Local de Sécurité » relatif à la sécurité aux abords des écoles a été actualisé en 2021. Il s'agit d'une analyse approfondie effectuée par le Département « Prévention » en collaboration avec le service « Trafic » de la police sur la dangerosité des abords d'écoles maternelles et primaires. Ce DLS, approuvé le Collège en septembre 2021, a comme but d'établir la liste objective des écoles

nécessitant prioritairement la présence d'un GP afin d'y assurer la mission de surveillant habilité.

Les missions des GP sont strictement définies par la loi relative aux GP. Elles sont décrites sur le site web communal et ont également fait l'objet de plusieurs publications dans « Anderlecht Contact », mais je prends note que vous en désirez plus. La couleur mauve de leur tenue est une couleur imposée par le SPF « Intérieur » au niveau national.

Quant aux vestes noires, plusieurs équipes d'agents communaux portent des vestes noires: les responsables d'équipe du service « Transport », tous les ouvriers du service « Bâtiments et Logements », l'équipe « Verbalisation » du Service « Propreté », les agents du « Cimetière », et les agents constatateurs de la cellule « Nuisances ».

Je ne sais m'exprimer que sur l'équipe faisant partie du Département « Prévention ». Les agents constatateurs de la cellule « Nuisances » ont comme signe distinctif le mot "Respect" en mauve en plus du logo 1070 sur leur veste. Ils sont chargés de prévenir et si nécessaire de constater les infractions reprises dans le Règlement Général de Police, telles que les incivilités et les infractions en matière d'arrêt et de stationnement. En 2023, 25.700 PV SAC ont été transmis au fonctionnaire-sanctionnateur par les GP/constatateurs et les agents-constatateurs de la cellule « Nuisances ».

Signaler par exemple les dépôts clandestins, le mobilier urbain cassé, les vélos abandonnés, ne font pas partie des tâches de nos agents-constatateurs, mais bien celles des « Gardiens de la Paix ».

D'ailleurs, les GP ont fait pas moins de 7.134 nouveaux signalements sur « FixMyStreet » en 2023, dont 1.392 signalements rien que par l'équipe de Cureghem (soit près de 20% des signalements).

Néanmoins, je tiens à souligner qu'une action spécifique a été menée en novembre 2023 par la cellule « Nuisances » sur 3 tronçons de rues commerçantes de Cureghem. Cette action, nécessitant un gros travail en amont, a abouti à la rédaction de 58 PV SAC concernant notamment des étalages débordants ou non-autorisés, des terrasses non-autorisées, l'occultation de vitrines et l'occupation privative de la voie publique.

La représentante des habitants met l'accent sur le fait que les GP sont essentiels dans le cadre de prévention et permettent d'éviter de nombreux appels à la police qui a d'autres missions. Elle demande une présence et une visibilité plus importante sur le terrain pour que chacun puisse s'occuper des missions les concernant. La police a beaucoup trop de travail que pour s'occuper des soucis mineurs de voisinage. Les lieux et les moments sensibles sont connus, les habitants signalent fréquemment tout ce qui ne va pas et aimeraient que la présence des GP soit privilégiée aux moments importants. Elle demande quand sera-t-il possible de former les GP pour qu'ils soient en mesure d'infliger des sanctions administratives ?

Monsieur le Bourgmestre-Président rétorque que Monsieur VERSTRAETEN se trompe car une partie des GP sont formés pour infliger des sanctions administratives, dont notamment tous ceux repris dans l'équipe des agents-constatateurs, ainsi que ceux qui ont le niveau adéquat pour infliger des sanctions.

La représentante des habitants demande pourquoi ne pas former l'ensemble des GP en tant qu'agents-constatateurs ? Pourquoi ne pas leur donner à tous la possibilité

d'assurer ces missions afin que, lorsque quelque chose se passe, ils puissent intervenir sans être obligés de continuer leur chemin.

Elle entend que parmi les 46 agents il n'y a que 8 femmes. Elle espère en voir plus à l'avenir car leur présence est essentielle.

Concernant les horaires, Monsieur l'Echevin KESTEMONT évoquait les horaires du soir mais, qu'en est-il des heures en journée. Les agents du jour travaillent jusque 19 heures ?

Monsieur l'Echevin KESTEMONT répond que les GP peuvent travailler jusqu'à 22 heures au plus tard.

La représentante des habitants propose d'étendre la mission des GP plus tard que 22 heures car c'est à ce moment que commence le tapage nocturne. C'est un non-sens. Elle propose de former des agents spéciaux qui pourraient intervenir plus tard que 22 heures et prévenir les gens restant en rue afin de leur faire comprendre que la loi doit être respectée. Elle conclut qu'il n'y a pas assez de GP, que cela constitue un défi pour l'avenir et il est temps de faire quelque chose.